

# Compte-rendu Unsa Education du CHSCT du 10 Mars 2021

Rédigé par Nathalie Cambon

Les OS ont pu se retrouver à 6 dans une salle commune à la DSDEN pour participer au comité d'hygiène, de sécurité et santé au travail..

Présents : Maryline Lutic, Frédéric Didier, Jean-Claude Frigière, Bernadette Roux (médecin de prévention), Christian Peymaud (ISST), Caroline Mattiuzzo (principale de collège), Isabelle Dumont (IEN Mauriac), Docteur Roux EN (arrivée à 10h00), Marie-Pierre Colomb Assistante sociale de l'éducation nationale, 6 représentants du personnels : FSU : Guillaume Guilbert, Michel Marche, Unsa éducation : Nathalie Cambon, Joëlle Salarnier Franck Lacrampe accompagné exceptionnellement de Sabine Manet.

Excusée Mme Mérot, Mme Amiot.

- **Désignation du secrétariat administratif** : Unsa -Education - CGT
- **Adoption de l'ordre du jour**
- **Approbation du PV du CHSCTD du 17 Novembre 2020 point de situation crise covid + situation de l'école de Canteloube : suspicion de foyer COVID**

Lecture d'une lettre du SE-UNSA : voir fichier joint

L'UNSA explique les circonstances d'un lieu de contamination dans une école de 7 personnes ayant contracté la maladie. Elle réfute la position de la hiérarchie qui prétend que la maladie s'est transmise lors d'un moment convivial. En fait, il s'agissait d'un conseil des maîtres de cycle pendant lequel un sandwich a rapidement été avalé tout en gardant la distanciation nécessaire.

De plus, les propos de l'administrations sont d'autant plus injustifiés qu'il n'y a pas eu enquête.

Mme Lutic répond que ce n'est pas l'éducation nationale qui fait l'enquête, c'est l'ARS et la CPAM qui donnent les informations.

La Dasen dit qu'elle préfère ne pas parler et ne communiquera plus sur ce sujet. Pour elle, communiquer dans son sens, c'était juste de la bienveillance.

Aussi étant donné l'ensemble de ces remarques, l'UNSA vote contre le CR du CHSTD du 17 Novembre 2021

CGT vote contre sur la base de l'argumentation de l'UNSA.

La FSU vote contre sur la base du même argument.

La FSU, confirme l'avis par la CGT selon lequel il faudrait prévoir une visite dans l'établissement, pour interroger les collègues et ainsi comprendre la propagation du virus dans cette école.

Pas d'opposition de l'administration par rapport à cette idée.

- **Point de situation crise COVID (avec la présence en visio du DR Roux)**

Le Dr Roux indique que c'est l'infirmière ( Mme AMIOT) qui gère cela, elle intervient pour renforcer les équipes de terrain, notamment pour faire passer les tests antigéniques.

Contact tracing le week-end

On pourrait commencer les campagnes de vaccinations (Astra Zeneca) dès le 22 Mars : ce serait les personnels de 50 à 64 vulnérables qui pourraient en bénéficier, il s'agit de s'inscrire sur le logiciel prévu à cet effet. La vaccination débutera à Clermont Ferrand, le docteur Roux indique que ce choix est fait pour des raisons logistiques.

*Quelques chiffres valables du 10 septembre au 8 Mars*

Nombres de personnes ayant été positives au Covid :

77 personnels éducation Nationale au total sur le Cantal

117 cas contacts éloignés de leur poste de travail

226 élèves déclarés positifs dont 125 de septembre à novembre

1 école fermée en Octobre.

364 personnes testées (test antigéniques) volontairement dont 32 PE, 67 profs de collèges ,67 profs de lycée,136 collégiens et 64 lycéens

80% des élèves d'une école d'Aurillac se sont fait tester avec des tests salivaires.

La ville entière d'Aurillac va être testée, puis ce sera St Flour et Mauriac.

Lorsqu'il y a une grappe de collègues concernés, la Covid pourrait être considérée comme une maladie professionnelle. Les représentants du personnel font remarquer que les campagnes de dépistage ont été un « coup de com » : les moyens alloués ont été très insuffisants notamment pour le 1<sup>er</sup> degré dont les horaires de travail ne leur permettaient pratiquement pas de se rendre dans les centres de dépistages aux horaires proposés (9h- 16h30).

Le Dr Roux explique qu'actuellement elle est en contact avec 2 personnels infectés par le coronavirus, qui ont des difficultés à reprendre, qui ont des douleurs partout et le moral affecté. Elle précise ils n'avaient pas de comorbidité. L'UNSA note que tous les cas de COVID-longs ne sont certainement pas encore connus des services de la médecine de prévention. Certains sont en train de faire des analyses et sont préoccupés par ce qui leur arrive, aussi les déclarations des difficultés se feront certainement dans un second temps ..

**Espérons qu'il y aura le moins possible de collègues dans ce cas.**

Aussi unanimement les représentants du personnel demandent à connaître les lieux de contamination ainsi que le nombre de personnes touchées et à quel moment.

Mme Lutic dit qu'il faudra beaucoup de temps pour qu'on ait les chiffres demandés.

Mme Roux dit qu'elle n'a pas le temps de faire des statistiques

Nous réexpliquons que l'on ne demande pas de statistiques, on demande juste des chiffres ...

**..pour pouvoir en tirer nos propres conclusions qui ne seront certainement pas les mêmes que celles de l'administration .**

Mr Peynaud : dit qu'on peut les trouver au Service communication sur le site rectorat.presse , on devrait retrouver l'historique département par département

**Après une dizaine de minutes autour de cette question on se demande bien pourquoi il est si difficile d'obtenir ce type d'informations qui de plus nous sont dues.**

- **Compte rendu modifié de visite auprès du groupe départemental du numérique**

Le CR est voté à l'unanimité.

- **Groupe de travail : circuit des fiches RSST, suivi des fiches RSST**

Un document aidant à la compréhension de la circulation de la fiche RSST a été produit lors de groupes de travail en concertation avec les AP, les représentants des personnels et l'administration.

La DASEN doit être dans la boucle, cela sera remis.

Le document sera joint à la fiche pour l'agent, et pourrait être envoyé dans les boîtes professionnelles afin qu'il y ait une bonne lisibilité du mode d'emploi de cette fiche.

- **Missions des Assistants de Prévention**

Les organisations syndicales s'inquiètent du temps réel dont aurait besoin Les CPCEPS pour faire leur travail d'AP ; Il faudrait faire un audit sur leur travail, il y a aussi la problématique de formation, car c'est une tâche lourde et difficile.

Mr Didier dit qu'il nous fera parvenir leur lettre de mission.

Mr Peymaud rappelle que la formation initiale et l'animation de réseau sont faits par le CP; Ils bénéficient au moins une journée par an.

il va faut aussi s'intéresser aux AP de collègues , la CGT en demande la liste.

Nous ne sommes pas détenteurs des lettres de mission des AP de collègue, mais on peut se les procurer.

Mme Mattiuzzo dit qu'effectivement cette lettre a été envoyée au rectorat, il n'y aura donc pas de problème pour les récupérer.

#### - **Entretiens directeurs d'école par le CHSCT.**

Les entretiens étaient prévus en Mars 2020 (rappel du cadre : enquête décidée suite au suicide d'une directrice en septembre 2019), ils n'ont bien sûr pas pu être réalisés. Il faut la maintenir, elle a encore plus lieu d'être compte tenu de la situation sanitaire où les directeurs sont extrêmement impliqués.

Guillaume Guilbert fixera les dates et les nouvelles modalités avec Mr Didier et Mr Frigière.

#### - **Méthodologie du plan départemental de prévention,**

Peut-être étaler les entretiens sur 2 ou 3 ans

Mr Peymaud est tout à fait d'accord pour un plan pluriannuel, il trouve cela même très intéressant.

La CGT pense que pour prévenir les risques il faut les identifier, il faudrait avancer le travail sur le DU et identifier les risques à partir des fiches RSST, et des préconisations lors des CR de visites.

#### - **Suivi des fiches RSST :**

L'UNSA, lors d'une lettre lue aux participants, rappelle que les représentants du personnel au CHSCT sont en première ligne pour recevoir les confidences des collègues. Ces derniers temps, peu de fiches sont rédigées. C'est d'autant plus étonnant du fait que l'on soit confronté d'une crise sanitaire.

[Doit-on s'en féliciter ou s'agit-il d'une bombe à retardement ?](#) Pour certains collègues écrire une fiche aboutit souvent au déplacement de l'agent, à une mutation intra ou inter départementale, voire même à une fermeture de leur poste. Les agents se sentent alors écartés voire désavoués.

[L'UNSA se demande s'il faut y voir un lien de cause à effet ?](#)

Faut-il laisser entrevoir aux collègues qu'une éventuelle réponse à leur problème est une mesure défavorable pour eux ?

Cependant lors d'un groupe de travail spécifique sur les fiches SST, Mr Didier a indiqué qu'une attention particulière était portée à ces collègues lors de leur participation au mouvement.

#### **Focus sur l'école de Maurs**

Une fiche pointait des problèmes d'insalubrité des locaux (et amiante). On demande à Mr Peymaud, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail dit qu'il n'est pas d'accord sur les mesures conservatoires. Aussi un point sera fait par l'AP et ensuite Mr Peymaud devrait s'y rendre.

#### **Focus sur une collègue pour laquelle on n'a pas reconnu son accident de service pour des histoires de date.**

Les 3 syndicats évoquent la situation d'un collègue qui ne va pas bien. La non reconnaissance de son accident de service du au dépassement du délai légal de déclaration-pèse sur son moral.

L'UNSA rajoute qu'il est d'autant plus difficile de remplir les imprimés d'accident de service lorsque celui-ci a une répercussion psychique car le mal-être peut apparaître plus tard. De plus cette collègue a été aussi déstabilisée par le fait que cette fiche ait mal circulé. Cette non reconnaissance a amplifié son état. Nous rajoutons que nous risquons à cause de cette question purement règlementaire, de perdre une collègue compétente, très investie dans son travail.

[Unsa Education souhaite que les IEN informent de la procédure les personnels qui se trouvent dans ces situations, afin de mieux les accompagner. Ils peuvent aussi faire pas appel aux Organisations Syndicale](#)

On nous informe alors que la situation est encore à l'étude.

Mr Peymaud est d'accord sur la complexité de la procédure, les assistants de prévention devraient être formés sur les déclarations d'accident de service.

Mr Didier rappelle qu'il a demandé des formations pour les personnels sur les aspects juridiques et règlementaires liés aux Accidents de service et le DR Roux confirme que ces formations manquent cruellement au moins pour les personnels d'encadrement.

Mr Peymaud indique que récemment une fiche de recrutement d'un psychologue du travail sous l'autorité du DRH vient d'être publiée.

Le DR Roux s'interroge, comme les OS, sur le fait que cette psy soit sous l'autorité du DRH.

### **Suivi d'une situation particulière au sein d'un collège aurillacois**

La FSU rappelle la situation d'une collègue qui a un problème avec sa salle de classe.

Cette situation dure depuis presque un an et cette collègue ne reçoit que peu d'information quant à sa situation depuis sa hiérarchie. C'est presque uniquement grâce au syndicat qu'elle reçoit des nouvelles, aussi la FSU demande à être présente pour une future réunion prévue où la collègue en arrêt actuellement n'est pas conviée, ni l'administration. En effet le conseil départemental étant l'organisme payeur, la situation est entre leur main.

Mr Didier va demander au conseil départemental à être invité ainsi que le secrétaire du CHSCTD.

La CGT fait remarquer que dans cette situation il y a eu exposition à un risque professionnel, car cette personne a été mise dans des conditions de travail inadaptées qui l'ont rendue malade : nous sommes donc dans une situation de maladie professionnelle ou d'accident de service si un évènement brutal se produit.

#### **- Enquête suite à un accident de service d'un agent.**

La CGT rappelle que nous avons eu pour habitude de réaliser des enquêtes suite aux Accidents de Service, et réaffirme son attachement à ce principe.

Le CHSCT avait noté la réalisation de cette enquête il y a plus d'un an.